



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
04/12/2025

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 05
Votants : 26

OBJET :

PATRIMOINE

==--==

**Désaffectation et
déclassement de la
parcelle BH 161**

En l'an deux mille vingt-cinq et le dix décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoint ; Mme BOISDRON Gisèle, M. PREHAM Anthony, Mme BENARD Gisèle, Mme BRISSAUD Mina, M. COSTE Jean-François, Mme DUNYACH Monique, Mme OHN Christiane, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BERTHELOT Stéphane, Conseiller Municipal à M. PREHAM Anthony, Conseiller Municipal

Mme CAPEILLE Sandrine, Conseillère Municipale, Procuration à M. ANGULO José, Mme BOURDIN Géraldine, Conseillère Municipale à Mme MENAHEM Sophie, Adjointe, M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire, Mme TORRENT Michèle, Conseillère Municipale, à Mme QUER Martine Conseillère Municipale

Absent(s) :

Mme BOISORIEUX Michelle, Mme FERRIZ Paulette, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme BARANOFF Brigitte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que la Ville est propriétaire de la parcelle BH n°161 assiette de l'école M. Chagall et relevant du domaine public communal,

Considérant qu'une partie de la parcelle BH n°161 correspond à un délaissé et n'est pas affecté à l'usage direct du public,

Considérant la nécessité de constater la désaffectation d'une portion de la parcelle BH n°161 et de prononcer son déclassement du domaine public communal, afin de pouvoir donner suite à la demande d'acquisition de Mme HERSE Sophie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité
de ses membres présents ou représentés

- **DE CONSTATER** la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée section BH n°161 sise 2 avenue Jules Ferry,

- **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle cadastrée section BH n°161 pour une incorporation au domaine privé communal,

- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



La secrétaire de séance,
Brigitte BARANOFF

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.